

ÉLIMINATION DES DÉCHETS



MERCI
POUR VOTRE
GESTE
DE **TRI** !



Rapport annuel 2017
sur le prix et la qualité du service public



AUBIGNAN - LE BARROUX - LE BEUCET - BEAUMES-DE-VENISE
BEAUMONT-DU-VENTOUX BÉDOIN - CAROMB - CARPENTRAS
CRILLON-LE-BRAVE - FLASSAN - GIGONDAS - LAFARE
LA ROQUE-ALRIC - LA ROQUE/PERNES - LORIOLE-DU-COMTAT
MALAUCÈNE - MAZAN - MODÈNE - SAINT-DIDIER
SAINT-HIPPOLYTE-LE-GRAVEYRON - SAINT-PIERRE-DE-VASSOLS
SARRIANS - SUZETTE - VACQUEYRAS - VENASQUE

Édito



Aujourd'hui, plus que l'organisation d'un simple service, certes complexe, la compétence collecte et traitement des déchets s'impose comme un enjeu majeur à la croisée du développement durable du territoire, de la qualité de vie des habitants et de l'équilibre financier de notre collectivité.

Avec près de 11,4 M€ de budget annuel, 86 agents travaillant au quotidien et 44 111 tonnes de déchets pris en charge annuellement, le service public de collecte et de traitement des déchets ménagers se doit de poursuivre son optimisation pour relever les défis de demain : environnementaux, financiers et de qualité de service.

Environnementaux d'abord : sur le plan stratégique la réduction des déchets à la source et l'amélioration de leur valorisation sont en effet l'un des 4 axes du Plan Climat Air Energie Territorial de la CoVe.

En 2017 ce sont 132kg/an/hab qui n'ont pas été produits sur le territoire grâce à la réduction à la source.

Sur le plan opérationnel, l'installation de colonnes à ordures ménagères enterrées dans 10 de nos communes et le retrait de plus de 120 bacs collectifs dans les centres-bourgs a permis d'améliorer considérablement la qualité visuelle et paysagère de nos villages.

Financiers ensuite : le taux de TEOM, Taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui finance le coût du service, est maintenu ainsi que nous nous y étions engagés en début de mandat. Grâce aux actions de réduction des déchets à la source et à la sensibilisation de proximité conduite par les médiateurs du tri, le tonnage d'ordures ménagères résiduelles à traiter se stabilise alors que celui des recyclables collectés progresse.

De qualité enfin : c'est en conjuguant les efforts nécessaires de la collectivité et le geste de tri indispensable des habitants que nous parviendrons à nous hisser en tête des barèmes nationaux comme nous l'avons déjà fait pour le verre avec 34,9 kg/an/hab contre 30,1 kg/an/hab pour la moyenne nationale.

L'ouverture d'une nouvelle déchèterie à Carpentras en 2019, l'amélioration continue de l'optimisation des collectes, la multiplication des actions de sensibilisation participeront sans aucun doute à l'amélioration de la qualité du service.

Ce rapport détaille, pour l'année 2017, les chiffres et actions clés de notre politique de gestion des déchets pour garantir à chaque habitant un service public de proximité, à chaque commune une qualité paysagère préservée et à notre territoire Ventoux une attractivité renforcée.

Guy REY
Président de la CoVe
Maire d'Aubignan



25 COMMUNES

70 000 HABITANTS

30 000 FOYERS

Sommaire



2
**Le service
Gestion des
déchets**



3
Les collectes



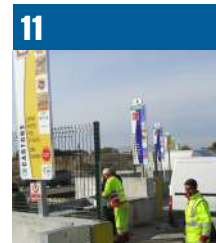
5
Les recyclables



7
**Les actions de
communication**



9
La prévention



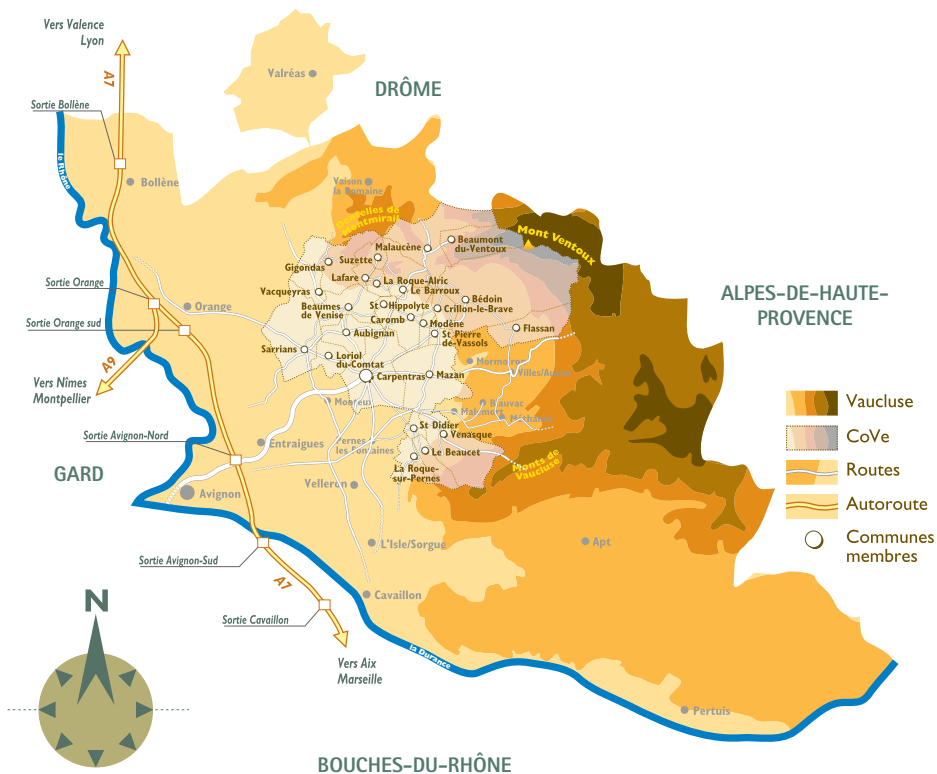
11
Les déchetteries



14
La composterie



15
**Les indicateurs
financiers**



Communauté d'agglomération
Ventoux Comtat Venaissin
Hôtel de la Communauté
1171 avenue du Mont Ventoux - CS 30 085
84 203 Carpentras CEDEX
Rédaction et mise en page: Service Gestion des
déchets et service communication de la CoVe
E-mail: communication@lacove.fr
Téléphone: 04 90 67 61 28
Site internet: lacove.fr

Le service Gestion des déchets

Le département Gestion des Déchets dirigé par une responsable, est divisé en deux services :

- Service Stratégie – Optimisation des Collectes (1 responsable)

1 - Cellule Collectes (64 agents dont 2 cadres intermédiaires et 1 responsable)

- Service de collecte des ordures ménagères et des recyclables ; en porte à porte ou en apport volontaire.
- Service de collecte des végétaux en caisses d'apport volontaire

2 - Cellule Prévention des déchets - Relations aux usagers (3 agents et un responsable)

- Médiation, information,
- Animations scolaires
- Suivis qualité du tri

- Service Valorisation (1 cadre intermédiaire et 1 responsable)

- Déchetteries (10 agents)
- Composterie (2 agents)
- Centre de transfert des déchets ménagers (1 agent)

2

Au quotidien **23 véhicules poids lourds de collecte** des ordures ménagères et des recyclables, et **1 véhicule d'entretien et de livraison** des conteneurs, assurent le service.

Les **86 agents** du service sont répartis en 71 agents titulaires, et 15 contrats de remplacement.



LES ÉQUIPEMENTS

3 déchèteries

> Caromb, Aubignan, Malaucène

1 mini-déchèterie

> Venasque

La composterie de déchets verts

> Loriol-du-Comtat

Le centre d'enfouissement technique des déchets inertes

> Caromb

Centre de transfert des déchets ménagers

> Loriol-du-Comtat

Tous les véhicules de collecte du service vident leurs déchets dans ce centre de transfert situé au sein de l'ancienne usine de pré-traitement des ordures ménagères. Les déchets sont ensuite repris mécaniquement par chargeur et mis dans des caissons plus volumineux (35m³) pour être transportés vers les sites de traitement adéquats.

Les collectes



L'organisation de la collecte

Sur une grande partie de son habitat, la CoVe assure une collecte dite en porte à porte. C'est à dire que la majeure partie des habitants du territoire, soit environ 21000 foyers, est équipée de bacs individuels pour leurs ordures ménagères et leur collecte sélective des recyclables.

Du lundi au samedi 18 véhicules sillonnent les 25 communes de la CoVe pour collecter les bacs à couvercle jaune ou vert.

La fréquence des collectes

L'ensemble de la population bénéficie d'une collecte des ordures ménagères 1 fois/semaine. Certains professionnels (établissements de santé, restaurants, commerces de bouche...) 2 à 4 fois/semaine.

En saison estivale, les hébergements de tourisme (campings, villages de vacances...) sont collectés de 2 à 4 fois/semaine selon leur taille. Et un 19^e véhicule assure la collecte de juin à septembre.

TONNAGES COLLECTÉS

21 000 tonnes en 2017

soit **291 kg/hab**

Il est en augmentation par rapport à 2016 (20 140 tonnes en 2016), en partie en raison des efforts des habitants sur la qualité du tri : les indésirables identifiés dans la collecte sélective lors des suivis qualité sont revenus logiquement dans les ordures ménagères.

Voir page 7 : Les actions de communication

L'organisation du transfert des déchets

Le site de l'ancienne Unité de Pré-Traitement des ordures ménagères de Lorient-du-Comtat accueille depuis septembre 2015 l'ensemble des déchets collectés en porte à porte et apport volontaire. Le site comprend une zone de vidage des ordures ménagères, une zone réservée à la collecte sélective et une zone spéciale cartons. Le verre est quant à lui vidé à l'extérieur. Après un passage obligatoire sur le pont bascule pour la pesée, chaque véhicule est orienté vers le box correspondant.

Le rechargement de chaque catégorie de déchets se fait avec un chargeur à godet. Un prestataire de transport met à disposition des caissons de grand volume (35 m³) afin d'évacuer les déchets vers les centres de traitement adéquats : centre de tri des recyclables ménagers à Vedène, unité de valorisation énergétique des ordures ménagères à Vedène également, centre de préparation des cartons à Monteux.



PROJETS 2018

PARCE QUE LA MODERNISATION DU SERVICE PUBLIC EST UNE PRIORITÉ, ET QU'UNE OPTIMISATION RÉUSSIE PASSE PAR UNE TECHNOLOGIE FORTE, TOUS LES VÉHICULES DE COLLECTE DES DÉCHETS SERONT ÉQUIPÉS EN 2018 DE BOITIERS GPS. LES FONCTIONNALITÉS DE CES OUTILS PERMETTRONT DE CRÉER DE NOUVEAUX CIRCUITS RESPECTUEUX DE LA SÉCURITÉ DES AGENTS ET DES HABITANTS, DE FACILITER LA RÉALISATION DES TOURNÉES POUR LES CONDUCTEURS REMPLAÇANTS, D'ACCÉLÉRER LES RÉPONSES AUX DEMANDES DES HABITANTS...

4



16 COLONNES ENTERRÉES ONT ÉTÉ INSTALLÉES EN 2017 POUR REMPLACER LES REGROUPEMENTS DE BACS ORDURES MÉNAGÈRES PEU ESTHÉTIQUES DANS LES VILLES ET VILLAGES.

TRANSIT SUR LE CENTRE DE TRANSFERT

21 000 TONNES D'ORDURES MÉNAGÈRES

3 120 TONNES DE COLLECTE SÉLECTIVE

2 242 TONNES DE VERRE

959 TONNES DE DÉCHETS DE VOIRIES (balayage, marchés)

140 TONNES DE CARTONS BRUNS (commerces)

Les recyclables

Les emballages en verre, en carton, en acier ou aluminium, ainsi que les papiers et bouteilles plastiques sont recyclables. Ils sont récupérés dans le cadre d'une collecte sélective.

L'organisation de la collecte sélective

Collectés au plus proche de votre domicile, dans les bacs à couvercle jaune :



Tout comme les ordures ménagères, plus de 21 000 foyers sont équipés de ces bacs individuels.

Le contenu des bacs jaunes est pris en charge par la société Novalie à Vedène qui procède à la séparation des emballages en acier (boîtes de conserve), en aluminium (canettes), des cartons, des papiers et des bouteilles plastiques (eau, soda, lait, huile, savon liquide, shampoing, lessive).



Le verre est amené pour transformation à la Verrerie du Languedoc à Vergèze (30). Les emballages en verre (pots, bocaux et bouteilles) sont collectés en colonnes aériennes. La CoVe comptabilise 270 colonnes VERRE sur le territoire. La quantité récupérée dans les colonnes d'apport volontaire ne cesse d'augmenter depuis 4 années. Le verre est un matériau lourd, facile à trier, et recyclable à l'infini. Le porter dans les colonnes spécifiques c'est autant de kg en moins dans les poubelles d'ordures ménagères !



Chaque matériau recyclable a sa filière de valorisation. La CoVe est en contrat avec la société Adelphe qui lui garantit la reprise totale des matériaux triés.

EN 2017

LA CoVe A COLLECTÉ :

• **RECYCLABLES LÉGERS ET PAPIERS**
(bacs jaunes)

3 120 tonnes

soit 45,4 kg/an/hab

Moyenne nationale = 47 kg/an/hab

• **VERRE**

2 242 tonnes

soit 34,9 kg/an/hab

Moyenne nationale = 30,1kg/an/hab

• **CARTONS DE COMMERCE**

140 tonnes



Les cartons de commerce

Depuis janvier 2015, des colonnes d'apport volontaire pour les cartons bruns des commerces ont été mises en place à Mazan, Saint-Didier, Sarrians, Loriol-du-Comtat, puis à Malaucène, Vacqueyras, Aubignan, Caromb, Venasque et Gigondas.

Un parc régulièrement augmenté avec un très bon rendement.

- ▶ 47 colonnes en place



Les textiles et chaussures déposés par les habitants dans les récupérateurs blancs dédiés sont collectés, réutilisés ou valorisés par l'association Le Relais.

- ▶ 222,43 tonnes collectées en 2017, ce qui représente 3,27 kg/hab.



LA QUALITÉ DU TRI

TRIER C'EST BIEN, BIEN TRIER C'EST MIEUX !

Le service opère des « suivis qualité » pour repérer les bacs jaunes qui contiennent des indésirables (ordures ménagères, objets en plastique dur, verre...) et agir auprès des habitants pour mieux trier. Ainsi, le taux de refus (pourcentage de déchets non recyclables) dans les bacs jaunes, est passé de 35% à 26% puis à 16% en quelques mois !

De ce fait, la quantité de déchets non recyclables qu'on appelle « erreurs de tri » et que l'on trouvait dans les bacs jaunes a fortement diminué (- 2,3% constaté entre 2017 et 2016, mais les matériaux recyclés augmentent de 6%).

Les actions de communication



580 personnes touchées lors d'animations scolaires et autres actions de sensibilisation

2 Lettres du tri distribuées dans **35 000 foyers**

22 275 bacs contrôlés dans le cadre du suivi qualité

3580 €, fruit de la vente du verre collecté durant un mois dans le cadre du Téléthon, reversés à l'Association Française contre les Myopathies (AFM).

L'équipe des médiateurs du tri

Elle contribue à la mise en œuvre d'actions de communication concernant la gestion des déchets sur le territoire de la CoVe, et mènent les opérations de « suivis qualité » pour informer et corriger les erreurs. Vingt-deux communes sont engagées dans ces suivis qui ont permis en quelques mois de faire baisser le taux de refus à 16%, résultat proche de la moyenne nationale et des plus encourageant sur l'engagement des habitants à bien trier.

Les animations scolaires et autres sensibilisations : plus de 580 personnes différentes ont bénéficié d'un programme complet d'animation (intervention d'une médiatrice du tri en classes, visites de sites de valorisation des déchets, réalisation de projets, présence sur les foires et marchés...).

PROJETS 2018

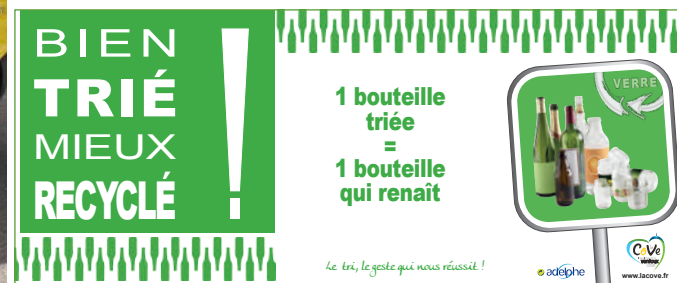
POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2017/2018, LES INTERVENTIONS DANS LES PROGRAMMES LONGS D'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT DANS LES ÉCOLES SE POURSUIVront DANS LE CADRE DES ACCORDS « ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE » DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET D'AUTRES THÉMATIQUES SERONT EXPÉRIMENTÉES.

MISE EN PLACE DE SUIVIS QUALITÉ À SAINT-DIDIER, MALAUCÈNE ET BEAUMES-DE-VENISE.

Le Plan d'Amélioration de la Collecte (PAC Adelphe)

La CoVe a lancé en 2016 une campagne de communication pour sensibiliser les habitants de son territoire au tri sélectif, avec pour objectifs :

- d'inciter à plus trier ses déchets,
- d'améliorer la qualité de la collecte sélective.



La convention d'amélioration de la collecte (PAC) signée avec Adelphe a permis à la CoVe de mettre en place d'importantes actions de communication et d'éditer de nouveaux supports d'information. En 2017, les actions réalisées ont consisté en :

- l'habillage total de 2 véhicules des médiateurs du tri
- l'habillage de 2 amplirolls avec des panneaux d'infos sur la collecte sélective
- l'affichage abris-bus « Bien trié mieux recyclé » et « Merci pour votre geste de tri ! »
- l'affichage sur 5 arrières de bus Trans'CoVe
- la réalisation de 5 000 réglettes Mémotri
- l'édition du guide « Que faire de mes déchets ? »
- l'édition d'autocollants « Verre interdit » pour signaler les erreurs de tri
- la réalisation d'un spot radio « Tri sélectif » diffusé sur les ondes de France Bleu Vaucluse et de la radio locale de Carpentras, et réalisation d'une émission avec RTVFM.

PROJETS 2018

ÉDITION DE NOUVEAUX SUPPORTS DE COMMUNICATION (COMPOSTAGE, OBEJCTIF 0 DÉCHET...).

PRÉSENCE SUR LES MARCHÉS POUR DE L'INFORMATION DE PROXIMITÉ.

5 véhicules

porteurs d'informations

- 2 VL habillés en total covering
- 3 amplirolls

48 affichages abris bus

100 diffusions spot radio

La prévention

Les différentes réglementations vont toutes dans le même sens. Des lois Grenelle jusqu'à la loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte, il est dit que la gestion des déchets de demain passera par la PRÉVENTION.

En d'autres termes : agir pour éviter qu'un objet, un emballage, devienne un déchet !
Voici la présentation des actions de prévention mises en place sur la CoVe.



Le compostage individuel

Rendre à la terre ce qui vient de la terre, c'est le principe du compostage individuel. Au cours de l'année 2017, ce sont 149 foyers de plus qui ont choisi de s'équiper d'un composteur individuel, portant le nombre total à plus de 2 570 foyers.

Épluchures, légumes et fruits abimés, restes de repas, marc de café, sont autant de déchets biodégradables qui ne finissent pas dans la poubelle, et peuvent même au bout de quelques mois, devenir un amendement pour le jardin.



Le compostage collectif

La CoVe a débuté son expérimentation de compostage collectif au sein de son camping intercommunal « Le Brégoux » à Aubignan. Forte du bon accueil fait par les campeurs, elle a reproduit l'opération sur 1 autre camping volontaire : le Pastory à Bedoin.

Dans la même dynamique, le village du Beaucet s'est équipé d'un composteur partagé pour l'ensemble des villageois qui ne voulaient pas jeter dans la poubelle leurs déchets biodégradables. Ayant fait des adeptes, le composteur de 600 litres est aujourd'hui trop petit, et sera bientôt remplacé par 2 bacs de 1000 litres ! Une opération en partenariat avec l'association locale *Label Vers*.

92 kg/hab/an en moins dans votre poubelle en utilisant un composteur.

Sur le territoire

2 570 foyers équipés d'un composteurs individuel

2 campings équipés d'un composteur collectif :

- le Brégoux à Aubignan,
- le Pastory à Bedoin.

1 commune équipée d'un composteur collectif :

- Le Beaucet

Le réemploi



Depuis plusieurs années, la Ressourcerie du Comtat, installée à Carpentras, assure pour le compte de la CoVe la prestation de collecte des encombrants à domicile sur rendez-vous. Aujourd'hui, sept salariés assurent le tri, la remise en état quand cela est possible, et la vente des meubles et de l'électroménager qui étaient jusqu'alors déposés en déchetterie. Vendus à bas prix, nos « monstres » trouvent ici une 2^e vie.

Réduction des déchets et insertion par l'emploi rejoignent le 3^e pilier du développement durable : l'économie.

Ressourcerie du Comtat : www.ressourcerie-comtat.fr - Tél. 04 90 41 90 07

6% DES OBJETS
COLLECTÉS PROPOSÉS AU
RÉEMPLOI

5,5 TONNES DE
DÉCHETS EN MOINS DÉPOSÉS
DANS LES DÉCHÈTERIES

*En 2017, près de **600 foyers** ont bénéficié de ce service de ramassage à domicile pour plus de 2780 objets collectés.*



Le « stop pub »

Un simple autocollant, est le moyen de stopper l'afflux de publicités pas toujours souhaitées dans la boîte aux lettres, en continuant à recevoir les informations de la mairie, de la CoVe et des autres institutions.

Plus de 7 000 « Stop pub » distribués sur le territoire depuis 2006

40 KG/HAB/AN

DE DÉCHETS PAPIERS EN
MOINS DANS LA POUBELLE
AVEC UN « STOP PUB » SUR
LA BOÎTE AUX LETTRES.

PROJETS 2018

LE BROYAGE DES VÉGÉTAUX À DOMICILE : LE BRULAGE DES VÉGÉTAUX À L'AIR LIBRE EST INTERDIT ET DANGEREUX, ALORS DANS LE MÊME PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT QUE LE SERVICE DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS SUR RENDEZ-VOUS, LA CoVe SOUHAITE DÉVELOPPER UN SERVICE DE BROYAGE DES VÉGÉTAUX À DOMICILE EN PRESTATION. FINIS LES DÉPLACEMENTS EN DÉCHETTERIE, PLACE AUX BIENFAITS DU PAILLAGE...

LA MISE EN PLACE D'UNE DÉMARCHÉ DE LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE RESTAURATION SCOLAIRE ET COLLECTIVE DU TERRITOIRE POUR APPRÉHENDER LA RESTAURATION DANS SA GLOBALITÉ, DE L'APPROVISIONNEMENT À LA GESTION EN CUISINE.

Les déchèteries



Déchèteries et mini-déchèteries complètent le système de collecte de la CoVe. Les agents de valorisation accueillent, orientent et facilitent les dépôts des habitants au sein des équipements. Chaque déchet collecté sur une déchèterie rejoint une filière bien identifiée. La valorisation matière est prioritaire et les conditions de reprise sont inscrites dans le cadre d'un marché public.

- Les métaux sont récupérés par la Société ROSSI à Monteux.
- Les végétaux rejoignent la composterie de la CoVe pour être transformés en compost (voir page 14).
- Les cartons sont conditionnés par la société Coved à Monteux avant acheminement chez un recycleur.
- Les Déchets d'Équipement d'Ameublement partent en valorisation énergétique comme combustible.
- Le bois sera broyé pour servir à la fabrication de panneaux de particules.
- Les Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (four, aspirateur, téléviseur, lave-linge, lave-vaisselle...) sont démantelés pour récupération des éléments valorisables.
- Les gravats sont enfouis sur l'installation de stockage de déchets inertes de la CoVe à Caromb.
- Les encombrants sont traités par la société SITA à Entraigues-sur-la-Sorgue.

4 déchèteries

OUVERTES DU LUNDI AU SAMEDI À
AUBIGNAN, CAROMB ET MALAUCÈNE ;
TOUS LES MARDIS ET VENDREDIS MATINS
À VENASQUE.

16 filières DE
VALORISATION DES DÉCHETS





En 2016, le profil de nos déchetteries a changé. Pour la sécurité des usagers, des murets anti-chutes ont été réalisés. Des plaques ont également été installées sur ces nouveaux murets pour faciliter la manutention des objets lourds et encombrants qui depuis se laissent glisser dans les caissons.

Pour éviter les erreurs, chaque quai a été équipé d'un panneau coloré qui invite à déposer les déchets dans la bonne filière et informe de leur devenir.

Les tonnages récupérés dans les déchèteries

	2017
Gravats	4 233
Végétaux	3 794
Encombrants	3 785
Bois	1 505
Cartons	600
Ferrailles	922
DEEE*	456
DEA**	1 356
TOTAL en tonnes	16 651

*DEEE : Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques

**DEA : Déchets Équipement d'Ameublement

La filière spécifique de récupération des DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) donne toujours de très bons résultats et place la CoVe en tête des performances du Vaucluse et de la région Provence Alpes Côte d'Azur (6,5kg/hab contre 5,6kg/hab).

DEA
Déchets d'élément
d'ameublement

1 356 t

SOIT + 163 TONNES QU'EN 2016

Une filière qui a trouvé un rythme de collecte satisfaisant grâce à la mise en place de caisses spécifiques sur les 3 déchèteries principales.

Le transporteur

Jusqu'en avril 2018, dans le cadre d'un contrat public, c'est la société PASINI-GENEX qui assure les évacuations des caissons. Au quotidien, 2 chauffeurs enlèvent, transportent jusqu'aux sites de traitement et remettent à quai jusqu'à 22 caissons pour les 3 déchèteries.

Fréquentation

Les déchetteries de la CoVe sont des sites très fréquentés. Cela prouve l'attachement des habitants à évacuer leurs déchets encombrants dans de bonnes conditions, et à privilégier la valorisation des matériaux.

Contrôle d'accès

Afin d'éviter l'engorgement des déchèteries et les risques liés à ces grandes fréquentations, l'étude faite pour la mise en place d'un contrôle d'accès a permis d'orienter les décisions suivantes : le contrôle d'accès se fera par lecture de la plaque minéralogique à chaque passage des véhicules et l'accès sera réservé aux résidents de la CoVe.

PROJET 2018

FINALISATION DU DOSSIER POUR LE CONTRÔLE DES ACCÈS EN DÉCHÈTERIES

RÉDACTION D'UN NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES DÉCHÈTERIES

MISE EN CONCURRENCE DES ENTREPRISES.



1 véhicule/mn

UNE CAMPAGNE DE COMPTAGE
RÉALISÉE SUR UN MOIS A MONTRÉ
QUE LA DÉCHÈTTERIE DE CAROMB
COMPTABILISE JUSQU'À 440
ENTRÉES DE VÉHICULES LÉGERS
PAR JOUR.

IL A MÊME ÉTÉ CONSTATÉ UN PIC
JOURNALIER RECORD AVEC 754
ENTRÉES.

La composterie



Site de traitement exploité en régie par deux agents de la CoVe depuis le 1^{er} janvier 2010, cette plateforme de compostage n'accepte que les déchets végétaux (branches, tontes, feuilles) issus des déchetteries, des caisses disposées dans certaines communes, et des apports directs des particuliers ou des professionnels.

Les végétaux broyés sont disposés en andains pour un séjour de 6 mois. Pendant cette période les andains vont être retournés plus de 8 fois avant d'être criblés afin d'obtenir le compost. Ce compost est commercialisé par la société SEDE Environnement pour le compte de la CoVe.



Dépôt de végétaux

Broyage

Retournement

criblage

8 062 tonnes de déchets verts entrants

DÉTAIL PAR PRODUCTEUR

MAIRIES : 470 t

CAISSES : 1 807 t

DÉCHÈTERIES : 3 794 t

PROFESSIONNELS : 1 828 t

PARTICULIERS : 162 t



Tonnages sortants (détail par filière)

- Compost : 5 221 tonnes (+24,7% par rapport à 2016)
- Refus : 4 738 tonnes (+88%)

L'augmentation des tonnages des professionnels est liée à la mise en service d'un portique limitant l'accès et obligeant les véhicules professionnels à passer par le système de pesée.

LES INDICATEURS FINANCIERS



C'est par une comptabilité analytique précise que la CoVe peut depuis plusieurs années suivre les dépenses et recettes du service public de collecte et traitement des déchets ménagers. C'est une aide indispensable à la connaissance et la maîtrise des coûts.

11 380 861 € de budget dont :

- 54% pour la collecte
- 32% pour le traitement
- 10% pour les déchèteries
- 4% pour la composterie

Dépenses

Le budget « Collecte et traitement des déchets » est réparti ainsi :

- ▶ 43% de fonctionnement
- ▶ 34% de masse salariale
- ▶ 12% de dotations aux amortissements (provisions sur investissements futurs) et frais financiers (remboursement de prêts...)
- ▶ 11% de charges de structure

L'investissement

L'investissement concerne les achats de contenants, bacs ou colonnes, les travaux de maintenance et d'amélioration des sites, les véhicules du service.

Le fonctionnement

Cela comprend l'entretien et les réparations des véhicules, le carburant et le transport des déchets (ordures ménagères, collecte sélective et déchèteries) par le prestataire jusqu'aux sites de traitement. Le traitement des déchets (valorisation énergétique, tri, stockage) assuré par des sociétés prestataires est également une dépense de fonctionnement.

Recettes

La taxe d'élimination des ordures ménagères (TEOM)

La CoVe perçoit la taxe d'élimination des ordures ménagères à la place des communes membres.

- ▶ *Le recouvrement par la TEOM s'élevait en 2017 à 9 129 650 euros*, ce qui permet à la CoVe de couvrir cette année 95% des dépenses globales relatives à la collecte et au traitement des déchets.

Les soutiens à la valorisation

La CoVe est signataire de contrats avec des éco-organismes qui apportent des aides financières sur les actions de collecte séparatives et valorisation de certains déchets :

- Adelphe pour les emballages (verre, cartons, métaux, flacons plastiques)
- Éco-système pour les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
- Éco-Folio pour les papiers, journaux, revues, magazines
- Éco-tlc pour les textiles, linge de maison, chaussures
- Éco-mobilier pour les déchets équipement d'ameublement
- Adivalor pour les films agricoles usagés.
- ECODDS pour les déchets toxiques (peintures, acides...)

- ▶ *Ces recettes se sont montées à 712 689 euros.*

La vente des produits recyclables

Une fois triés, la plupart de ces déchets deviennent de la matière première secondaire, et acquièrent une valeur marchande.

- ▶ *La vente de ces matériaux a représenté 594 562 euros en 2017.*

La redevance spéciale

On désigne ainsi le moyen de financement de la collecte des déchets des activités professionnelles par le service public. En 2016, près de 140 entreprises ou commerces ainsi que les campings sont concernés par ce choix de service ; celles dépassant le seuil limite de 1000 litres par semaine s'acquittent d'une redevance calculée au volume de déchets produits sur l'année.

- ▶ *Le montant perçu a été de 219 840 euros.*

La CoVe enregistre également des recettes provenant de :

- la location de caisses pour végétaux
- la vente de composteurs à prix bonifiés

299 € TTC/t
Coût à la tonne des ordures ménagères résiduelles et collecte sélective des emballages légers + verre (*collecte, transport, et traitement, déduction faite des recettes*).

1 770 013 euros de recettes provenant des soutiens à la valorisation, de la vente des produits recyclables, de la redevance spéciale et d'autres recettes.

11,01%
TAUX DE LA TEOM.
CE TAUX N'A PAS AUGMENTÉ DEPUIS 2014 CONFORMÉMENT À L'ENGAGEMENT DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ.





lacove.fr